



## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LES GANTS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC LES ALIMENTS**

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant :

### **ENTREPRISE:**

JUBA PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT S.L.

Avenida Logroño 29-31, Sto. Domingo de la Calzada - La Rioja (Espagne)

Déclare que les Equipements de Protection Individuelle (EPI) décrits ci-dessous :

**GB16800-G16800**

destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, est rédigé conformément à la législation applicable, à savoir le **règlement (CE) n° 1935/2004** du Parlement européen et du Conseil concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et leurs mises à jour successives et le **Règlement (CE) 2023/2006** relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, pour cela **IL EST DÉCLARÉ** que ;

**Les gants Réf.GB16800 – G16800** sont fabriqués conformément aux bonnes pratiques de fabrication afin que, dans des conditions normales ou prévisibles d'utilisation, ils ne transfèrent pas leurs composants aux aliments dans des quantités qui pourraient :

- Présenter un danger pour la santé humaine
- Entraîner une modification inacceptable de la composition de l'aliment
- Provoquer une altération des caractéristiques organoleptiques de ces

**Les gants Réf.GB16800 – G16800** sont fabriqués à partir de substances dont l'utilisation est autorisée dans la fabrication de matériaux et d'objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Cette déclaration est valable à compter de la date indiquée et sera remplacée en cas de changements substantiels dans la production du matériel, susceptibles de modifier les exigences essentielles établies, ou de modification de la législation applicable.

Les gants ont été soumis aux tests de migration correspondants conformément aux exigences établies dans le **règlement (UE) n° 10/2011** de la Commission du 14 janvier 2011 sur les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des aliments et ses modifications ultérieures, pendant un court laps de temps.

La conformité des matériaux a été vérifiée en simulant les conditions d'utilisation prévisibles les plus défavorables, laissant les analyses détaillées dans les rapports d'essais correspondants n° FUFDCP2021-02991 & FUFDCP2021-02992.



**Convient à tous les aliments.**

Pour mémoire, je signe cette déclaration de conformité,  
A Santo Domingo de la Calzada, le 21 juin 2021.

Rebeca Moneo  
Gerente